

23 04 2015 - 07:30 Uhr

La branche du vélo prend position face à l'hystérie concernant la sécurité

Solothurn (ots) -

Oui pour une infrastructure routière mieux adaptée aux vélos

Velosuisse approuve le développement de l'infrastructure routière en faveur de la circulation cycliste. Les routes et voies cyclables plus sûres réduisent les risques de mise en danger.

Cours de conduite pour cyclistes: facultatifs, et non obligatoires!

Les appels visant à rendre obligatoires des cours de formation et de rappel pour les cyclistes réduit l'attractivité de la pratique du vélo. L'accès le plus libre possible au vélo attire davantage de monde dans l'univers de la petite reine et contribue à la santé publique. Une extension de ce procédé ordonnée par le législateur serait contre-productive.

Discussion plus objective sur le thème des accidents de vélos

Le nombre des tués et des blessés graves en 2014 a augmenté par rapport à l'année précédente. La raison: vu la météo extrêmement clémente au printemps 2014, on a beaucoup plus intensément pratiqué le vélo que lors du printemps pluvieux de 2013. L'effectif total des e-bikes s'est accru, passant de 10'000 en 2007 à actuellement 300'000. L'accroissement du parc des vélos doublé d'un allongement des distances augmente logiquement le nombre des situations à risques et des accidents.

Prudence lors de l'interprétation des statistiques d'accidents

L'interprétation du nombre des accidents ne saurait se limiter aux seuls chiffres. Le nombre modique - considéré du point de vue des statistiques - des cas mortels (sans les e-bikes) est soumis à de fortes fluctuations d'une année à l'autre. En 2009, on recensait 54 décès, en 2013 ils étaient 17, en 2014 on en a déploré 29. En considérant les 3 millions de cyclistes, la proportion des cas mortels s'est élevée à 1:100'000 l'an passé, un chiffre statistiquement insignifiant ne pouvant tenir lieu de comparatif entre les années.

Chez les e-bikes, on a relevé huit cas mortels en 2011, quatre en 2013 et cinq en 2014. Chiffres sont trop restreints pour en tirer des déductions en vue de la prévention des accidents.

L'analyse des accidents a tout son sens

Trois quarts des accidents de vélo sont causés par le ou la cycliste en personne. Les spécialistes confirment qu'une partie des personnes accidentées le sont également pour raisons de santé. Il est donc opportun que les accidents de vélo soient analysés encore plus méticuleusement à l'avenir, afin d'obtenir davantage d'informations générales dans le but d'améliorer la prévention des accidents.

Contact:

www.velosuisse.ch Solheure Tel.: 032 621 7051

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003667/100771610 abgerufen werden.